

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
Programme de Rénovation Urbaine

CREATION DE POSTES

I - CONTEXTE

Camélias, Vauban, Butor, quartiers périphériques du centre-ville de Saint-Denis portent les stigmates d'une précarité sociale et économique causée par la marginalisation de quartiers en rupture urbaine.

Vauban, Trinité, Butor, Saint-Jacques et Camélias sont tous d'anciens bidonvilles éradiqués dans les années 1960 au prix d'un déplacement de population vers le quartier du Chaudron, livré à la même époque.

Sur les terrains libérés, plusieurs ensembles ont été édifiés pour accueillir d'autres ménages, d'abord issus de la classe moyenne salariée, puis venus d'autres opérations d'habitat insalubre réalisées ailleurs sur la ville. Ces différences de catégories sociales marquent une première segmentation entre des sous-secteurs d'habitats qui se côtoient sans réellement constituer une unité d'ensemble.

L'augmentation plus rapide et plus forte de la catégorie sociale la plus défavorisée tend à donner au périmètre concerné l'image homogène d'un quartier paupérisé et dévalorisé. Cette impression est renforcée par la forme du bâti qui s'y développe.

Faute de parcours résidentiel, cette population ne s'est pas renouvelée et a vieilli. Aux Camélias deux tiers des chefs de famille ont plus de 50 ans et leur longue présence dans le quartier peut aussi être le signe qu'ils n'ont pas les moyens financiers de le quitter. Une bonne part des ménages des Camélias dispose d'un revenu mensuel inférieur à 800,00 €. La situation est à peine meilleure sur Vauban et parfois pire sur le Butor (Piranhas / Casse Pierre).

A cette échelle, une telle homogénéité démographique et sociale ne se retrouve nulle part ailleurs sur la Ville.

Les principaux constats portent, d'une part, sur le délitement social : pertes de repères, conflit de voisinage, violences familiales repli sur la sphère privée, isolement social, inactivité, oisiveté et, d'autre part, sur l'insuffisance ou la faiblesse des équipements et des espaces publics.

II - LE PROJET DE RENOVATION URBAINE

Le projet de Rénovation Urbaine s'inscrit dans le projet de ville dont les objectifs sont notamment :

- affirmer Saint-Denis dans son rôle de capitale régionale et promouvoir une offre en services et en équipements en rapport avec ce rôle ;
- reconstruire la ville sur la ville, renforcer le caractère résidentiel de l'agglomération en favorisant un développement équilibré des espaces urbanisés, dans le souci d'une gestion économe et durable du territoire ;
- promouvoir le développement économique et permettre le renforcement et le développement d'une offre commerciale durable et de qualité ;
- embellir le cadre urbain et en valoriser les atouts historiques et patrimoniaux.

Le projet de Rénovation Urbaine vise en particulier à mieux traiter des quartiers qui sont marqués spatialement, socialement et économiquement en leur donnant une nouvelle qualité, en leur donnant des atouts supplémentaires en termes de fonctionnement socio-économique et urbain et en leur apportant une image revalorisée.

La mise en place une équipe pluridisciplinaire

Pour mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire de constituer une équipe opérationnelle qui aura en charge la gestion, le suivi du projet de rénovation urbaine. Cette équipe sera composée de :

- 1 chef de projet,
- 1 chargé de coordination MOUS (poste déjà pourvu),
- 1 chargé de mission emploi/ insertion,
- 1 assistant administratif et financier,
- 1 chargé de mission gestion urbaine de proximité.

Je vous propose donc :

a) de créer :

- 1 poste chargé de mission emploi/ insertion

Nature des missions : définition et mise en oeuvre du volet emploi/ insertion sur le projet de rénovation urbaine en direction de la population.

Rapport n° 09/1-40

Niveau de recrutement : Le candidat devra justifier d'une expérience affirmée dans le domaine de l'emploi ou de l'insertion.

- 1 poste d'Assistant administratif et financier

Nature des missions : gestion des dossiers administratifs et financiers de la mission et des marchés publics. Coordination technique et opérationnelle des marchés passés dans le cadre de la rénovation urbaine en appui du chef de projet.

Niveau de recrutement : Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat + quatre années d'études de préférence dans les domaines du droit, comptabilité ou économie.

- 1 chargé de mission gestion urbaine de proximité

Nature des missions : aura en charge des missions de gestion urbaine de proximité en lien avec les bailleurs sociaux. Son intervention aura pour finalité une meilleure appropriation des espaces publics par les habitants et plus précisément par les locataires des logements sociaux.

Niveau de recrutement : Le candidat devra justifier d'une expérience affirmée dans le domaine du développement local ou de la gestion patrimoniale.

Ces emplois seront pourvus par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 5 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 329,71 euros et 4 315,88 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

b) de recruter un contractuel en l'absence de candidature de fonctionnaire pour le poste de chef de projet qui existe au tableau des emplois (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux).

Nature des missions : Conception, finalisation et contractualisation du projet de rénovation urbaine. Mise en œuvre et pilotage des opérations inscrites au projet.

En l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 5 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le candidat devra justifier d'un diplôme de Baccalauréat + cinq années d'études et d'une expérience affirmée dans le domaine.

Rapport n° 09/1-40

Le niveau de rémunération sera fixé entre 2 433,35 et 4 315,88 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Robert ANNETTE

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
Programme de Rénovation Urbaine

CREATION DE POSTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/1-40 du Maire ;

Vu le rapport de M. HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve la création des emplois suivants à l'effectif communal :

- 1 chargé de mission emploi/ insertion,
- 1 assistant administratif et financier,
- 1 chargé de mission gestion urbaine de proximité.

ARTICLE 2 Autorise le recrutement de contractuel en l'absence de candidature de fonctionnaire sur le poste suivant :

- chef de projet de rénovation urbaine.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2009

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE